



1. CONTEXTE

I. Objectif de la fiche

LIMITER L'ÉMISSION ET LA DIFFUSION DE POUSSIÈRES DÉCOULANT DES TRAVAUX DE LA TAILLE DE PIERRE.

Cette fiche indique les mesures de base (MB) qui sont mises en œuvre sur les chantiers pour limiter les émissions dans l'air.

Des recommandations (R) peuvent également être proposées sur la base des bonnes pratiques.

Certaines situations particulières peuvent également nécessiter la mise en œuvre de mesures supplémentaires. Pour ces cas de figure, il est nécessaire de prendre contact avec le SABRA.

TAILLE DE PIERRE : TRAVAUX À L'EXTÉRIEUR

II. Problématique

Poussières :

les poussières, en particulier les poussières fines (PM10, PM2.5) sont nocives pour la santé (affection des voies respiratoires, cancérigènes, etc.).

III. Les opérations à risque

Descriptif des opérations concernées :

Les travaux de taille de pierre génèrent de grandes quantités de poussières. La plupart du temps, ces opérations ont lieu à l'extérieur (p.ex travaux de façade).

N.B. Dans le cas de travaux intérieurs, une limitation à la source et une bonne aération des locaux sont nécessaires (cf. Fiche 5a).

Codes CFC associés : 216

Principaux corps de métier concernés :

Tailleurs de pierre

Information et contacts :

SABRA - SPMA :

☎ 022 388 80 50

✉ chantiers.sabra@etat.ge.ch



2. MESURES

V. Avant l'ouverture du chantier

MB-1

Définir les mesures qui seront mises en œuvre pour limiter les émissions de poussières : matériel et main d'œuvre, intégration dans le planning et le devis.

MB-2

S'informer et s'accorder sur les mesures à mettre en place avec les autres entreprises intervenantes.

VI. Au début des travaux

MB-3

Délimiter l'espace dédié à la taille de pierre.

MB-5

Calfeutrer les ouvertures (ex. fenêtres) du bâtiment à l'aide d'une bâche et de scotch.

MB-4

Isoler la zone de travail à l'aide de bâches pour limiter la dissémination des poussières vers le voisinage et l'environnement.

VII. Pendant les travaux

MB-6

Commencer sur les parties hautes du bâtiment et terminer avec les parties basses.

MB-9

Éliminer les poussières non captées à la source en passant régulièrement l'aspirateur (avant chaque changement de zone).

MB-7

Assurer le renouvellement d'air dans la zone de travail.

MB-10

Collecter et évacuer les gravats au fur et à mesure à l'aide de bacs ou des sacs fermés de manière étanche.

MB-8

Utiliser un système d'aspiration à la source (ex. : carter sur meuleuses relié à un aspirateur industriel).

VIII. A la fin des travaux

MB-11

Effectuer un contrôle de l'ensemble des zones de travail et procéder aux nettoyages nécessaires à l'aide d'un aspirateur industriel (avec tambour).



IX. **Exemples** de situation conformes et non conformes

Figure 1
DÉCOUPE NON-CONFORME :



Absence d'une aspiration à la source

Demeurent réservées les exigences en termes de protection des travailleurs qui sont de la compétence de la SUVA (division sécurité au travail).